

## ANNEXE 9

### Compte-rendu suite à une réunion de cadrage avec la DDT04 le 21 septembre 2021



Re: [INTERNET] Cadrage réglementaire - La Rochaille RD900 - 21/09/21

Xavier BERNARD A : CANTET Eric - DDT 04/SER/PEA 07/10/2021 15:20  
Cc : jean-luc.jardin, Jean-Luc TORINO, Laurent LAÏ, lucile.geray, Philippe AURAN  
Cci : Olivier BRIGAND

Bonjour,

Nous prenons bonne note de ces éléments.

Concernant les déblais issus de la construction de la galerie B3A, il est actuellement prévu qu'ils soient stockés temporairement au niveau du dépôt de bois des Gleizolles. La zone se situe en retrait de la digue et donc en dehors du lit majeur de l'Ubayette.  
La balance positive ou négative d'utilisation des matériaux sera définie au niveau projet.

Concernant la propriété des terrains, sur la commune de Val d'Oronaye, les parcelles appartiennent à l'Etat (Ministère Agriculture), sur la commune de Saint Paul, à la commune. Ce point sera également affiné ultérieurement.

Bien cordialement,

Xavier BERNARD  
Chargé de missions Environnement  
Service des Investissements Routiers  
Tél : 04-92-30-08-39 / 06-71-28-74-45



Zone stockage temporaire.jpeg

CANTET Eric - DDT 04 [Bonsoir, Suite à notre réunion du 21/09/21...](#) 06/10/2021 17:37:10

De : CANTET Eric - DDT 04/SER/PEA <eric.cantet@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>  
A : "Xavier.BERNARD" <Xavier.BERNARD@le04.fr>  
Cc : jean-luc.jardin@alpes-de-haute-provence.gouv.fr, lucile.geray@alpes-de-haute-provence.gouv.fr, Laurent LAÏ <Laurent.LAI@le04.fr>, Jean-Luc TORINO <Jean-Luc.TORINO@le04.fr>, Philippe AURAN <Philippe.AURAN@le04.fr>  
Date : 06/10/2021 17:37  
Objet : Re: [INTERNET] Cadrage réglementaire - La Rochaille RD900 - 21/09/21

Bonsoir,

Suite à notre réunion du 21/09/21 et au compte-rendu que vous avez transmis, je suis en mesure de vous communiquer les éléments suivants :

#### **- Défrichage**

Les zones boisées présentes aux abords du chantier ont plus de 30 ans. Une demande d'autorisation de défrichage sera donc nécessaire pour les emprises où il sera mis fin à l'état boisé sauf pour ce qui est des emprises qui sont propriété de l'Etat. Il serait donc nécessaire de reporter sur un plan (photo aérienne + fond cadastral) l'emprise du chantier pour définir les

surfaces susceptibles d'être soumises à autorisation de défrichage.

#### **- Gestion des déblais**

Il conviendra de s'assurer que les dépôts temporaires de matériaux sont en dehors du lit majeur de l'Ubayette. Dans le cas contraire, ils devront faire l'objet d'une procédure au titre de la loi sur l'eau (rubrique 3220 : remblai en lit majeur). La destination des déblais non réutilisés sera également à définir.

Cordialement,  
Eric CANTET  
Chef du Pôle de l'Eau  
DDT04/Service Environnement Risques  
Tel : 04 92 30 20 91

Le 30/09/2021 à 17:22, > Xavier.BERNARD (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Pour faire suite à notre réunion du 21/09/21, voici un projet de CR.

N'hésitez pas le compléter.

#### **Présents :**

- Lucile Geray - DDT - Pôle Environnement
- Jean-Luc Jardin - DDT Service Environnement et Risques
- Eric Cantet - DDT - Pôle Eau

- Jean-Luc Torino - SIR
- Laurent Laï - SIR - Unité Ouvrages d'art
- Xavier Bernard - SIR - Unité Environnement

Le projet intègre différents volets sur 5 à 6 années:

- Sécurisation des versants avec la pose de parades actives,
- Construction de galeries paravalanches ou pare-blocs : 6 galeries dont celle du secteur B3A de 340 m (280+60 sur plan joint)
- Reconstruction ou confortement de murs amont et aval,
- Programme d'entretien des ouvrages d'arts
- Reprise des dispositifs de retenus routiers et réfection de la chaussée

Les opérations de sécurisation des versants et de confortement des murs ont commencé dès 2018, à la suite de l'éboulement important du talus amont qui s'est produit au PR 104. L'objet de la réunion visait particulièrement la réalisation de la galerie B 3A et le cadrage réglementaire de l'opération en vue du cotech du 21/10/21.

#### **La voie de contournement :**

Le Département envisage la réalisation des travaux des galeries sous alternat de circulation avec des possibles coupures ponctuelles de la circulation (plages horaires à définir). La piste de Roche La Croix n'étant pas calibrée pour recevoir une circulation routière à double sens en toute sécurité, il n'est pour l'instant pas envisagé de l'utiliser. Ce tracé resterait cependant une solution alternative, comme en 2003, pour faire passer les services de secours en cas d'événement important coupant la RD900.

**Le projet :**

- Les galeries sont mises en place sur des secteurs que les parades en versant ne peuvent protéger : B1, B2, B3A, B5, B7 et B9 suivant la vue aérienne jointe.
- Le projet prévoit le décalage de l'axe de la chaussée vers l'amont. Le versant aval ne sera pas touché. Les travaux sous alternat nécessitent la cohabitation des engins de chantier et des usagers sur la plate-forme routière.
- Volume estimé de déblais à 16 000 m<sup>3</sup>. Ces déblais seront stockés temporairement au niveau des Gleizolles (zone stockage bois) et en grande partie réutilisés en matelas sur la galerie B3A : voir profil en travers type
- Afin de démarrer les travaux au printemps 2024, le DCE sera rédigé en 2023 pour permettre une consultation des entreprises à l'automne 2023. Les travaux de la galerie B3A dureront 3 ans :
  - \* année 1 parois clouées amont
  - \* année 2 micro-pieux ou pieux
  - \* année 3 construction de la galerie

**Etude milieu naturel :**

- Naturalia a réalisé une visite en février 2021 lors de la rédaction du bilan bibliographique et a conduit des inventaires au printemps et à l'été 2021. Le rapport diagnostic est attendu pour le 18/10/21.
- Le Groupe pour la Préservation de la Faune Sud-Alpine (GPFSA) sera contacté concernant le couple d'Aigles royaux observé

**Aspect réglementaire suivant avis des services DDT**

- Demande de cas par cas item 6 article R122-2 Code environnement pour l'ensemble des 6 galeries. La demande sera faite à la DREAL en fin d'année 2021,
- Opération non soumise à la loi sur l'eau et à priori non soumise à dossier CNPN - Le volet entretien des ouvrages d'art sera traité à part (visite annuelle DDT/CD04)
- La DDT apportera des éléments concernant le déboisement envisagé notamment en extrémité des galeries. Procédure défrichement ?

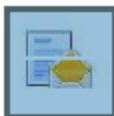
**Transmission des éléments à la DDT :**

- Bilan bibliographique => transmis par Mélanissimo à Mr Cantet
- Orthophotos intégrant les secteurs et le périmètre des 6 galeries
- Profil en travers type

Cordialement,

Xavier BERNARD  
Chargé de missions Environnement  
Service des Investissements Routiers  
Tél : 04-92-30-08-39 / 06-71-28-74-45

## Compte-rendu suite au COTECH en Préfecture le 21 octobre 2021



Tr : CR du comité technique RD 900 - 21/10/2021  
Olivier BRIGAND A : Olivier BRIGAND

07/01/2022 15:46

De : SCHIRA Paul-Francois PREF04 <paul-francois.schira@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>  
A : Philippe AURAN <Philippe.AURAN@le04.fr>, dbiau@maregionsud.fr, DALUZ Eric - DDT 04/DIR <eric.daluz@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>, MATHERON Philippe <Philippe.MATHERON@anct.gouv.fr>, Bruno CARLIER <Bruno.CARLIER@le04.fr>, MOLLET Thomas PREF04 <thomas.mollet@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>  
Cc : REVEL Denis PREF04 <denis.revel@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>  
Date : 22/10/2021 00:17  
Objet : CR du comité technique RD900 - 21/10/2021

---

Bonjour à tous,

voici un rapide relevé de conclusions de notre comité technique RD900 du jour, portant sur les procédures réglementaires associées aux travaux dans leurs différentes phases, et aux questions de suivi financier.

- **Sur les travaux principaux de mise en sécurité (galeries)**

- début des travaux envisagé pour 2024
- le conseil départemental réceptionne le 19/11/21 le résultat de son inventaire 4 saisons et le communique immédiatement à la DDT
- dans la foulée, le conseil départemental introduit sa demande de cas par cas à la DREAL, et en informe la DDT pour suivi. La DREAL dispose de 35 jours pour traiter la demande. Elle est déjà informée par la DDT. Elle agit, en la matière, non en tant qu'autorité indépendante (MRAE) mais bien sous l'autorité du préfet de région.
- dans la même foulée, la DDT confirme l'appréciation du conseil départemental concernant l'absence de demande de dérogation espèces protégées

- **Sur les travaux de pose de filet, de purge et de réparation des ouvrages**

- travaux envisagés pour 2022 et 2023
- la DDT et le conseil départemental initient des échanges techniques concernant le cadrage réglementaire de ces travaux, qui n'a pour l'heure pas été calé avec les services de l'Etat

- **Engagements financiers**

- le conseil régional et le conseil départemental travaillent à l'élaboration d'une convention financière permettant d'engager les 8M€ de crédits de la région, d'ici fin novembre
- le commissariat de massif, pour l'Etat, via la préfecture des AHP, et le conseil départemental travaillent à l'élaboration d'une convention financière permettant d'engager les 3M€ de l'Etat pour 2021 (selon l'échéancier convenu: 2M€ supplémentaires en 2022, et 3M€ en 2023). Il est confirmé que la présidente du CD 04 est bien habilitée à signer ces conventions, sur la base de la délibération ayant levé la condition suspensive de la convention signée par le premier ministre lors de sa venue sur place au printemps dernier. Cette convention sera signée, elle aussi, fin novembre.
- le conseil départemental a donné son accord (postérieurement à la réunion) pour recevoir une avance de CP de 2M€ de la part de l'Etat, déléguée par le commissariat de massif après validation par le contrôleur budgétaire, et sans autre formalité de la part du département.

Nous sommes convenus de travailler aux questions financières en temps réel, et de nous revoir en janvier afin de faire le point sur l'engagement des crédits et des avances, d'une part, et surtout le retour de la DREAL sur la demande de cas par cas.

Bien à vous,

Paul-François Schira



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture des Alpes de Haute-Provence  
Secrétariat général

**Paul-François SCHIRA**  
Maître des requêtes au Conseil d'État  
Secrétaire général

8, Rue du docteur ROMIEU, 04016 DIGNE-LES-BAINS Cedex  
Téll: 04 92 36 72 92 – 06 07 02 98 92  
[www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.